

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 86 (1994)

**Artikel:** Unité d'action : positif, mais insuffisant : le cas fribourgeois  
**Autor:** Charrière, Pierre-André  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-386481>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 25.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

tion suisse des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation (FCTA)? Renata Werlen le nie, car, dit-elle, la FCTA est inexistante dans le Haut-Valais. Qui ne fait pas son travail ne doit pas se plaindre quand quelqu'un s'engage à sa place pour ceux qui ont un besoin urgent de protection sociale.

En revanche, il y a eu des grincements avec le Syndicat suisse des services publics (SSP). Au début de l'année, l'*efa* a critiqué le contrat conclu par le SSP avec les hôpitaux, disant qu'il constituait une détérioration massive et que les signataires étaient des syndicalistes «qui attrapaient la tremblote quand un ou deux directeurs d'hôpitaux se mettaient à toucher». Le SSP a répliqué. La dispute autour du recrutement du personnel hospitalier continue cependant à faire des vagues. Le SSP estime que l'*efa* s'installe dans un nid tout fait où le SSP est reconnu comme partenaire contractuel, au lieu de se soucier de conditions de travail vraiment précaires. L'*efa* fait entendre un autre son de cloche: le SSP est trop faible dans le Haut-Valais. Mais les fronts ne paraissent pas figés. Le 24 août, les deux partenaires se sont assis à la même table... Depuis lors, des dispositions ont été prises et un bilan devrait être fait au courant des premiers mois de 1995. Difficile, par conséquent de «clore» cet épisode, dont la description avait pour principal objectif d'exposer certaines péripéties que la volonté de collaboration et d'activité syndicales peut être amenée à rencontrer.

## Unité d'action: positif, mais insuffisant Le cas fribourgeois

*Pierre-André Charrière\**

Dans le canton de Fribourg, les syndicats de l'USS et chrétiens sont numériquement de force équivalente: 8 à 9000 membres chacun. Si cette situation favorise la recherche de l'unité d'action, elle ne l'induit pas automatiquement. Beaucoup de discussions auront été nécessaires pour arriver à l'actuelle politique unitaire.

### ■ A partir du 1<sup>er</sup> Mai

C'est incontestablement à partir de la fondation en 1986 de l'Association pour un 1<sup>er</sup> Mai unitaire que les liens se sont renforcés entre militant(e)s des deux centrales. Le fait de se connaître, de se rencontrer régulièrement à petit à petit fait ressortir les points communs. Et une évidence somme toute assez étonnante: bien qu'appartenant à deux centrales différentes, nous avons les mêmes objectifs, nous sommes faits des mêmes questions.

Une pratique unitaire s'est développée dans plusieurs secteurs, à l'occasion de renouvellement de CCT<sup>1</sup> ou d'actions ponctuelles, en particulier SIB/FCTC<sup>2</sup>, FTMH/FCOM<sup>3</sup>, SSP/CRT<sup>4</sup>, SLP/SAG<sup>5</sup>. Elle s'est considé-

\* Secrétaire de l'Union syndicale fribourgeoise.

<sup>1</sup> CCT = convention collective de travail

<sup>2</sup> SIB = Syndicat Industrie et Bâtiment; FCTC = Fédération chrétienne des syndicats de la construction

ablement renforcée également par le biais des centrales cantonales. Les manifs cantonales de 1992 et 1993 contre le démantèlement social sont organisées ensemble. Très tôt, au printemps 1993, nous sommes tombés d'accord pour participer ensemble au référendum contre l'arrêté fédéral urgent sur l'assurance-chômage. L'engagement de la Fédération fribourgeoise des syndicats chrétiens (FFSC) a été important, malgré le fait que l'organisation faïtière nationale (CSC) roulait pour l'arrêté fédéral urgent. Le rôle des deux centrales syndicales a également été déterminant pour mener à bien l'initiative fiscale cantonale déposée en juillet de 1994.

## Des structures communes

Nous sommes ensemble pour les actions, pourquoi pas pour la réflexion et l'élaboration des propositions? Nous décidons alors de fusionner nos deux commissions travaillant sur le thème de la protection de la santé au travail. L'expérience ne va pas toute seule: il faut intégrer de nouvelles sensibilités, revenir sur des points qu'on considérait comme acquis. Mais c'est finalement une décision logique: les questions sont compliquées, le travail d'enquête important, cela serait un vrai gaspillage de le faire chacun dans son coin.

Nous discutons actuellement de la possibilité de mettre sur pied une commission féminine commune à

<sup>3</sup> FTMH = Syndicat de l'industrie, de la construction et des services; FCOM = Fédération chrétienne des ouvriers métaux de la Suisse

<sup>4</sup> SSP = Syndicat suisse des services publics; CRT = Confédération romande du travail

<sup>5</sup> SLP = Syndicat du livre et du papier; SAG = Syndicat suisse des arts graphiques

l'Union syndicale fribourgeoise (USF) et à la FFSC. Dans d'autres domaines, sans avoir de structures communes, nous menons régulièrement un travail commun: présentation des CCT et des syndicats dans les Ecoles professionnelles, cours de formation syndicale, procédures de consultation, travail dans les commissions etc.

## Accélérer

C'est pour avoir une réflexion sur cet ensemble de pratiques unitaires qu'une rencontre FFSC-USF a lieu en septembre 1993. Pour discuter également des tensions nées de certaines divergences, en particulier du refus de la FFSC de participer au lancement de l'initiative pour le droit de vote des immigré(e)s.

La discussion fut évidemment touffue, mais fit ressortir deux orientations:

– le pluralisme syndical est stimulant. Il faut systématiser l'unité d'action, mais dans le cadre du respect des différences réciproques.

– La division USS-CSC est dépassée. Elle représente un gaspillage d'argent et d'énergie. Il faut faire des pas vers la fusion.

Il n'était bien entendu pas question de trancher. C'est un processus de discussion long et qui doit se combiner avec les débats nationaux. Une décision importante est prise toutefois, qui peut provisoirement se nicher dans le cadre des deux orientations définies plus haut, mais qui représente une accélération du processus unitaire: la mise sur pied d'une structure commune, non plus limitée à un thème, mais embrassant l'ensemble de la politique syndicale cantonale.

Le principe de cette structure commune a été accepté par les instances de l'USF et de la FFSC. Avec un os: la CSC a fort mal réagi et a convoqué les collègues de Fribourg (de façon extrêmement autoritaire) pour une mise au point. Elle martèle, Hugo Fasel en tête, que le caractère chrétien-social est le fondement de son existence et qu'un travail trop étroit avec l'USS le met en danger.

Nous sommes quelques-un(e)s en tous cas, de l'USF et de la FFSC, à penser que le caractère confessionnel d'une organisation syndicale est aujourd'hui largement anachronique, que les divergences actuelles entre l'USS et la CSC ne justifient plus l'existence de deux centrales et que l'unité d'action doit être désormais comprise comme un ensemble de pas vers la réunification.

## Un centre de services syndicaux à Aarau

*Jürg Keller\**

### ■ Ouverture du premier acte

On crie sur tous les toits que les syndicats n'ont pas le vent en poupe. Depuis 1976 déjà, les fédérations de l'Union syndicale suisse (USS) luttent avec plus ou moins de succès contre l'érosion du nombre de leurs adhérents. Comme les ressources des syndicats résident uniquement dans les cotisations et qu'il n'est guère possible de les augmenter, cette situation a des effets extrêmement négatifs sur leurs finances et doit causer des nuits blanches à leurs trésoriers et trésorières. Cependant, malgré cette menace sur notre existence, nous nous accordons encore le luxe de maintenir, à travers tout le pays, des structures de secrétariat comme au temps où nous planions sur une vague de haute conjoncture syndicale. On voit encore couramment deux, trois, quatre, voire cinq secrétariats syndicaux dans la même localité, tous parfaitement équipés d'ordinateurs et/ou de machines à écrire automatiques, de télécopieurs, de photocopieuses, de centraux téléphoniques, etc. Il va de soi que, pour utiliser une telle infrastructure, il faut au moins une secrétaire syndicale et un collaborateur de formation commerciale par secrétariat, avec les frais salariaux que cela comporte. Et tous s'occupent des membres, actifs et passifs, avec ou sans emploi, donnent, par téléphone ou par écrit, des renseignements juridiques

\* Secrétaire de la FCTA